



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 15 mars 2019, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	23	11	1

Secrétaire de séance : Fabien BERNAGOUT

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2019,

N°	Libellé	Rapporteur
43	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
44	Finances – Vote des taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019	Le Maire
45	Finances – Reprise anticipée du résultat – Budget principal de la Ville	Le Maire
46	Ressources Humaines – Situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la ville de Vierzon	Solange MION
47	Finances – Budget principal de la Ville – Vote du budget primitif pour l'exercice 2019	Le Maire
48	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – Vote du budget primitif pour l'exercice 2019	Le Maire

N°	Libellé	Rapporteur
49	Finances – Budget annexe Foire et Salons – Vote du budget primitif pour l'exercice 2019	Le Maire
50	Finances – Budget annexe lotissement « Colombier-Sellier » - Vote du budget primitif pour l'exercice 2019	Le Maire
51	Finances – Autorisations de programmes et de crédits de paiement – Créations et révisions des AP/CP	Le Maire
52	Direction Générale – Demande de subvention – Dotation de soutien à l'investissement local (cœur de ville) restructuration et extension de la Médiathèque « Paul Éluard »	Le Maire
53	Direction Générale – Dotation de soutien à l'investissement local travaux d'accessibilité (opération 2019)	Le Maire
54	Direction Générale – Délégation de pouvoir à un agent pour représenter la Ville lors d'audiences judiciaires à compter du mois de janvier 2019	Le Maire
55	Politique de la Ville – Contrat de Ville – Programmation des actions 2019 – Attribution de subventions	Marie-Hélène BODIN
56	Enfance – Organisation des classes de neige pour l'année scolaire 2019-2020 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Marie-Hélène BODIN
57	Enfance – Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « fonds publics et territoires » au titre de l'année 2019	Marie-Hélène BODIN
58	Enfance – Projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels 2019/2022 – Convention d'objectifs et de financements avec la CAF du Cher	Marie-Hélène BODIN
59	Enfance – Camps enfance séjours d'été 2019 – Tarifs	Marie-Hélène BODIN
60	Foncier – Dénomination de voies – Ilôt Brunet Rollinat	Franck MICHOUX
61	Foncier – Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée – Modification du tracé du GR 41	Franck MICHOUX
62	Foncier – Rétrocession par l'Office Public de l'Habitat Val de Berry des emprises de voirie desservant les logements – Impasse André Ribaud	Franck MICHOUX
63	Foncier – Lotissement Sellier – Cession de terrain à bâtir à Monsieur IDRIS – Signature du compromis et de l'acte de vente – Allée Camille Claudel	Franck MICHOUX
64	Foncier – Fin de la convention de concession entre la SEM.VIE et la ville de Vierzon et transfert de propriété de la parcelle DL 424 à la ville de Vierzon	Franck MICHOUX
65	Foncier – Avis sur l'aliénation d'un logement par l'Office Public de l'Habitat Val de Berry – 6 rue Ambroise Croizat	Franck MICHOUX
66	Culture et Patrimoine – Attribution d'une subvention à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon	Franck MICHOUX

N°	Libellé	Rapporteur
67	Culture et Patrimoine – Rendez-vous aux jardins – Convention de partenariat entre la Ville et l’association et si on parlait jardin	Franck MICHOUX
68	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’eau potable – Vote du budget primitif pour l’exercice 2019	Jill GAUCHER
69	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’assainissement collectif des eaux usées – Vote du budget primitif pour l’exercice 2019	Jill GAUCHER
70	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Opposition au transfert à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au 1 ^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement des eaux usées	Jill GAUCHER
71	Culture – Convention de partenariat culturel avec l’association « Mikrokosmos chœur de chambre » et attribution d’une subvention de fonctionnement	Frédéric COUTURIER
72	Culture – Convention de partenariat culturel avec l’association « Trans en Danse » et attribution d’une subvention de fonctionnement	Frédéric COUTURIER
73	Culture – Carrefour de la technologie et de l’innovation 2019 – Attribution d’une subvention de fonctionnement à l’association ASTECH	Frédéric COUTURIER
74	Culture – Attribution d’une subvention de fonctionnement à la Ligue de l’Enseignement du Cher dans le cadre du 12 ^{ème} salon du livre jeunesse – Convention de partenariat	Frédéric COUTURIER
75	Médiathèque Municipale Paul Éluard – Bourse aux livres du 22 juin 2019 – Fixation des tarifs	Frédéric COUTURIER
76	Jeunesse – Camps jeunesse séjours d’été 2019 – Tarifs	Frédéric COUTURIER
77	Théâtre Mac-Nab – Partenariat culturel – Convention entre la Ville et la compagnie Matulu	Frédéric COUTURIER
78	Théâtre Mac-Nab – Convention cadre – Convention de mécénat pour les actions culturelles	Frédéric COUTURIER
79	Théâtre Mac-Nab – Tarification du Théâtre Mac-Nab à compter de la saison 2019/2020	Frédéric COUTURIER
80	Infrastructures – Convention de superposition d’affectation du Canal de Berry aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d’un itinéraire cyclable	Gérard MASSICARD
81	Environnement – Convention entre la Ville et l’Office National des Forêts pour l’entretien du sentier de la Salamandre	Djamila KAOUES
82	Sports – Attribution de subventions exceptionnelles et répartition de la subvention de fonctionnement 2019 à diverses associations sportives	Fabien BERNAGOUT

N°	Libellé	Rapporteur
83	Ressources Humaines – Conseil de discipline de recours de la Région Centre-Val de Loire pour les agents contractuels – Représentation de la commune	Solange MION
84	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
85	Associations – Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles (COSC) de la Ville pour l'année 2019 et approbation de la convention	Solange MION
86	Associations – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations	Solange MION
87	Jumelage – Échange culturel entre l'ensemble folklorique « Les Berriauds de Vierzon » et le comité de jumelage d'Hereford – Attribution d'une subvention exceptionnelle	Solange MION
88	Direction Générale – Opération " aide à la scolarité " (<i>délibération remise sur table</i>)	Le Maire

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 février 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/43 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des avenants à la convention, une mise à disposition d'occupation temporaire et divers marchés.

19/44 FINANCES – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2019

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le produit fiscal attendu à 14 153 864 € dont 12 908 810 € au titre des trois taxes locales. Le budget primitif 2019 de la Ville de Vierzon intègre des hypothèses de bases de fiscalité et d'allocations compensatrices, suivant des projections effectuées par la Ville de Vierzon préalablement

à la notification de ces éléments. Lors de la décision modificative de juin 2019, les produits de fiscalité seront complétés de 32 112 € et les allocations compensatrices de 69 381 €,

- de fixer pour 2019 les taux comme ci-après :

▪ Taxe d'habitation	20,92 %
▪ Taxe foncière bâtie	23,34 %
▪ Taxe foncière non bâtie	41,56 %

- d'autoriser le Maire à signer l'état 1259 COM de notification des bases d'imposition des 3 taxes directes locales et des allocations compensatrices qui sera annexé à cette délibération de vote des taux pour 2019.

ADOPTÉ PAR :

19 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

8 abstentions : M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

2 abstentions par mandat : M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/45 FINANCES – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018, comme ci-dessus,
- d'imputer comme suit les opérations comptables :

➤ article 001 recettes d'investissement résultat reporté	1 840 373,35 €
➤ article 002 excédent de fonctionnement	1 384 696,68 €

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/46 RESSOURCES HUMAINES – SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de prendre acte du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes de la ville de Vierzon.

19/47 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget principal de la Ville de l'exercice 2019.

ADOPTÉ PAR :

19 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO.

6 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

4 voix contre : M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON,

2 voix contre par mandat : M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

4 abstentions : M. ROUSSEAU, M. BOURDIN, Mme BICHLER, Mme RAIMBAULT.

19/48 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe Théâtre Mac-Nab de l'exercice 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/49 FINANCES – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe foire et salons de l'exercice 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/50 FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « COLOMBIER-SELLIER » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe lotissement de l'exercice 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/51 FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT – CRÉATIONS ET RÉVISIONS DES AP/CP

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les autorisations de programmes et de crédits de paiement, créations et révisions des AP/CP.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/52 DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION – DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (CŒUR DE VILLE) RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE « PAUL ÉLUARD »

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'arrêter le montant de l'opération à 1 800 000 € HT,
- de solliciter la dotation de soutien à l'investissement local (Cœur de Ville) à hauteur de 200 000 €,
- de valider le plan de financement ci-après et de dire que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget 2019 et 2020.

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT		
Maîtrise d'œuvre	160 000 €	ANRU	657 383 €	36,52 %
SPS-CT	35 000 €	Région Centre-Val de Loire	100 000 €	5,55 %
Travaux	1 605 000 €	Conseil Départemental du Cher	430 025 €	23,89 %
		DSIL (Cœur de Ville)	200 000 €	11,11 %
		Ville	412 592 €	22,92 %
TOTAL	1 800 000 € HT	TOTAL	1 800 000 € HT	

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/53 DIRECTION GÉNÉRALE – DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ (OPÉRATION 2019)

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'arrêter le montant des opérations d'accessibilité pour 2019 à 257 263,00 € HT,
- de solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au taux de 30 %, soit 77 178 € HT,
- de dire que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits sur le budget 2019,
- de valider le plan de financement ci-après.

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT	
- Travaux d'accessibilité	182 263,00 €	DSIL (30 %)	77 178,00 €
- Ascenseur Hôtel de Ville	75 000,00 €	Ville	180 085,00 €
TOTAL	257 263, 00 € HT	TOTAL	257 263, 00 € HT

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/54 DIRECTION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DE POUVOIR À UN AGENT POUR REPRÉSENTER LA VILLE LORS D'AUDIENCES JUDICIAIRES À COMPTER DU MOIS DE JANVIER 2019

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner pouvoir à Madame Julie DALLOIS SEGURA pour représenter la Ville lors d'audiences judiciaires devant toutes juridictions à compter du mois de janvier 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/55 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION DES ACTIONS 2019 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la programmation des actions 2019 du Contrat de Ville et les plans de financement y afférents,

- de verser aux associations concernées, les subventions correspondantes, ainsi que les aides complémentaires attribuées au titre de la Politique de la Ville pour certaines actions,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention ci-annexée, passée entre la Ville et l'A.J.C.V dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €, ainsi que les actes afférents à cette programmation 2019,

- d'imputer les dépenses et les recettes au budget 2019.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/56 ENFANCE – ORGANISATION DES CLASSES DE NEIGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉE AUX FAMILLES

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs, barèmes des participations et modalités de paiement accordés aux familles sus-mentionnés, pour les classes de neige 2019-2020.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/57 ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher d'un montant total de 49 343 € au titre de l'année 2019 pour l'ensemble des projets,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tout acte y afférent,

- d'imputer la recette au budget, article 74 780 : 10 249 € sous fonction 060, 10 906 € sous fonction 421 et 28 188 € sous fonction 422.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/58 ENFANCE – PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS 2019/2022 – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC LA CAF DU CHER

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d’autoriser le Maire ou l’Adjointe au Maire déléguée à signer tout acte y afférent.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/59 ENFANCE – CAMPS ENFANCE SÉJOURS D’ÉTÉ 2019 – TARIFS

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer les tarifs des camps proposés par le service Petite enfance, Enfance et Éducation, durant les séjours d’été 2019,
- d’autoriser le Maire à signer tout contrat ou convention afférents aux activités.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/60 FONCIER – DÉNOMINATION DE VOIES – ILÔT BRUNET ROLLINAT

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de dénommer « place Jacques Brel » le nouvel espace paysager reconstruit sur l'îlot Brunet-Rollinat, entre la rue Armand Brunet, la rue Voltaire, la place Fernand Micouraud, la rue de l'Abbaye et le bâtiment de l'ancienne poste.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/61 FONCIER – PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE – MODIFICATION DU TRACÉ DU GR 41

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter le nouveau tracé du GR 41 dans la traversée de Vierzon, tel qu'il est proposé,
- de maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au PDIPR,
- d'autoriser la réalisation du balisage par la FFRP selon les normes nationales en vigueur,
- d'inscrire l'itinéraire concerné dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/62 FONCIER – RÉTROCESSION PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT VAL DE BERRY DES EMPRISES DE VOIRIE DESSERVANT LES LOGEMENTS – IMPASSE ANDRÉ RIBAUD

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la rétrocession au prix d'un euro, par l'Office Public de l'Habitat Val de Berry, des parcelles cadastrées CX n° 513 (470 m²), et CX n° 516 (380 m²) en vue de leur incorporation dans le domaine public de la voirie, et CX n° 517 (930 m²) qui demeurera dans le domaine privé de la collectivité. Le vendeur dispensera l'acheteur du versement de cette somme,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction sous-fonction 822, article 2112.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRELY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/63 FONCIER – LOTISSEMENT SELLIER – CESSION DE TERRAIN À BÂTIR À MONSIEUR IDRIS – SIGNATURE DU COMPROMIS ET DE L'ACTE DE VENTE – ALLÉE CAMILLE CLAUDEL

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compromis de vente relatif à la vente des terrains dans le quartier Sellier,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le compromis et l'acte de vente authentique à intervenir ainsi que les actes afférents,
- de recouvrer la recette correspondante au budget fonction-sous fonction 71 article 7751.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/64 FONCIER – FIN DE LA CONVENTION DE CONCESSION ENTRE LA SEM.VIE ET LA VILLE DE VIERZON ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA PARCELLE DL 424 À LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le transfert de propriété, à titre gratuit, à la commune de Vierzon par la SEM.VIE, de la parcelle cadastrée DL 424, à l'issue de la concession concernant l'acquisition et l'exploitation de cet immeuble situé 16 rue du Bas de Grange,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir constatant le transfert de propriété de cette parcelle.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/65 FONCIER – AVIS SUR L'ALIÉNATION D'UN LOGEMENT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT VAL DE BERRY 6 RUE AMBROISE CROIZAT

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner un avis favorable sur la vente du pavillon situé 6 rue Ambroise Croizat (cadastré CY 66) par l'OPH Val de Berry.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/66 CULTURE ET PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon une subvention d'un montant de 6 000 € TTC pour organiser la manifestation " Tracteurs en fête " les 18 et 19 mai 2019,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention à intervenir, établie entre la Ville et l'association pour définir les modalités de partenariat avec la Ville,
- d'imputer la dépense au budget 2019 – fonction/sous-fonction 025, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/67 CULTURE ET PATRIMOINE – RENDEZ-VOUS AUX JARDINS – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION « ET SI ON PARLAIT JARDIN »

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ci-annexée entre la Ville et l'association afin de définir les modalités de partenariat.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

-7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/68 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2019 eau potable de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

23 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

5 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON.

2 abstentions par mandat : M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/69 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le budget primitif 2019 assainissement de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

23 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

5 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON.

2 abstentions par mandat : M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/70 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – OPPOSITION AU TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU 1ER JANVIER 2020 DES COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 I et II du CGCT, et de le reporter au plus tard au 1^{er} janvier 2026,
- de poursuivre l'exercice des compétences eau et assainissement collectif des eaux usées,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/71 CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION « MIKROKOSMOS CHOEUR DE CHAMBRE » ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Mikrokosmos une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € pour 2019 au titre de son partenariat avec la Ville,
- d'approuver la convention de partenariat, passée entre la Ville et l'association Mikrokosmos Chœur de Chambre,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2019, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/72 CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION « TRANS EN DANSE » ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association " Trans en Danse " une subvention de fonctionnement d'aide à la création, d'un montant de 9 000 € payable en une seule fois,
- d'approuver la convention de partenariat culturel, ci-annexée, passée entre la Ville et l'association " Trans en Danse ",
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense correspondante au budget culture et patrimoine, article 6574/env.20363.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/73 CULTURE – CARREFOUR DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION 2019 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION ASTECH

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association ASTECH une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'aider à organiser cette manifestation,

- d'approuver la convention, passée entre la Ville et l'association pour définir les modalités de partenariat avec la Ville,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense correspondante au budget primitif 2019, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/74 CULTURE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CHER DANS LE CADRE DU 12ÈME SALON DU LIVRE JEUNESSE – CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € à la Ligue de l'Enseignement du Cher pour le Salon du livre jeunesse à Vierzon qui se déroulera les 28, 29 et 30 mars 2019,
- d'approuver la convention établie entre la Ligue de l'Enseignement du Cher, la Ville, l'Inspection de l'Éducation Nationale, la Caisse des Écoles (P.R.E.) et l'association Croc'Livres,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget primitif 2019, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAQUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/75 MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE PAUL ÉLUARD – BOURSE AUX LIVRES DU 22 JUIN 2019 – FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 12/189 du 28 juin 2012,
- d'approuver la sortie des collections des ouvrages soigneusement sélectionnés par le personnel de la Médiathèque suite à la mise en place d'une action régulière de désherbage,
- de fixer les tarifs proposés comme suit : 1 € (documentaires, fictions, romans, bandes dessinées et lot de 10 revues adultes et jeunesse),
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à prendre toutes les dispositions relatives à cette action,
- d'imputer la recette au budget, fonction/sous-fonction 321, article 7088.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/76 JEUNESSE – CAMPS JEUNESSE SÉJOURS D'ÉTÉ 2019 – TARIFS

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs des camps jeunesse d'été 2019 mentionnés ci-dessous :

Tarifs camps Jeunesse :

	LE ROZIER	VALRAS	Les Gorges de l'Herault	RENDSBURG
ANNÉES	2018	2018	2019	2019
AGES	13/17 ans	17/21 ans	11/17 ans	11/17 ans
Nbre jours	7	8	7	7
Nbre nuits	6	7	6	6
DATES	23 au 29/07/2018	29/07 au 5/08/2018	22 au 28/07/19	5 au 12/08/2019
Nbre participants	7 jeunes	6 jeunes	7 jeunes	14 enfants
Nbre animateurs	2	2	2	4
TARIFS				TARIFS
Familles vierzonnaises ou non vierzonnaises mais payant un impôt local sur Vierzon				Familles vierzonnaises
FATL CAF 19,00 €- 5,00 €	112,00 €	131,00 €	134,00 €	100,00 €
FATL CAF 17,00 € - 3,00€	128,00 €	150,00 €	153,00 €	100,00 €
0,00 à 210,99	153,00 €	180,00 €	184,00 €	100,00 €
211,00 à 270,99	159,00 €	188,00 €	191,00 €	100,00 €
271,00 à 350,99	166,00 €	195,00 €	199,00 €	100,00 €
351,00 à 401,99	172,00 €	203,00 €	207,00 €	100,00 €
402,00 à 570,99	179,00 €	210,00 €	214,00 €	100,00 €
571,00 à 620,99	185,00 €	218,00 €	222,00 €	100,00 €
621,00 à 820,99	191,00 €	225,00 €	230,00 €	100,00 €
821,00 à 920,99	207,00 €	244,00 €	249,00 €	100,00 €
921,00 à 971,00	223,00 €	263,00 €	268,00 €	100,00 €
> à 971,00	239,00 €	282,00 €	287,00 €	100,00 €
Non vierzonnais (ne payant aucun impôt local sur Vierzon)				
Extérieur	303,00 €	357,00 €	364,00 €	

- d'autoriser le Maire à signer tout contrat ou convention afférents aux activités.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRELY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/77 THÉÂTRE MAC-NAB – PARTENARIAT CULTUREL – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE MATULU

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention avec la compagnie Matulu,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et les actes y afférents.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/78 THÉÂTRE MAC-NAB – CONVENTION CADRE – CONVENTION DE MÉCÉNAT POUR LES ACTIONS CULTURELLES

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de mécénat,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et les actes y afférents,
- d'imputer la recette au budget annexe du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/79 THÉÂTRE MAC-NAB – TARIFICATION DU THÉÂTRE MAC-NAB À COMPTER DE LA SAISON 2019/2020

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 18/267 du Conseil municipal en date du 11 octobre 2018,
- d'appliquer les tarifs susvisés à compter de la saison 2019-2020 du Théâtre Mac-Nab.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/80 INFRASTRUCTURES – CONVENTION DE SUPERPOSITION D’AFFECTATION DU CANAL DE BERRY AUX FINS DE LA MISE EN OEUVRE ET DE LA GESTION D’UN ITINÉRAIRE CYCLABLE

Rapporteur : Gérard MASSICARD

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de superposition d'affectation du Canal de Berry aux fins de la mise en œuvre et de la gestion d'un itinéraire cyclable.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/81 ENVIRONNEMENT – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR L'ENTRETIEN DU SENTIER DE LA SALAMANDRE

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention d'entretien, pour une mise en application dès 2019,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

28 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRÉLY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

7 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/82 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET RÉPARTITION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement aux associations sportives suivantes :
 - 3 000 € à l'association " Union Sportive Vierzonnaise Basket " pour lui permettre de finir la saison sportive avec la reprise des équipes de basket du C.A.J.O. Vierzon,
 - 400 € à l'association " Bois d'Yèvre Pétanque " pour participer à l'organisation du Prix de la ville de Vierzon les 16 et 17 février 2019,
 - 1 000 € à l'association " La Vierzonnaise " pour participer à l'organisation de la compétition Fédérale A équipes regroupement les 4 et 5 mai 2019.
- de verser, aux clubs sportifs ayant plus de 1 000 € de subvention annuelle et à réception de leur dossier de demande de subvention, un premier acompte sur la subvention de fonctionnement 2019 représentant 50 % de la subvention 2018,
- de verser, aux autres clubs sportifs dont la subvention de fonctionnement annuelle est inférieure à 1 000 € et à réception de leur dossier de demande de subvention, l'intégralité du montant de la subvention de fonctionnement 2019,
- d'attribuer une subvention de 2 500 €, intégrant la subvention annuelle de fonctionnement, à l'association « Boxing Club Vierzonnais » pour participer à l'organisation de galas de boxe

comprenant des combats professionnels et amateurs au dojo Jimmy Agard au cours de l'année 2019,

- d'attribuer à l'association « S.A.V. Rugby » le solde de la subvention de fonctionnement 2019, d'un montant de 60 000 €, suivant les modalités de versement ci-après :

- 30 000 €, en mars 2019,
- le solde, d'un montant de 30 000 €, en mai 2019.

- d'attribuer à l'association « Vierzon Football Club » le solde de la subvention de fonctionnement 2019, d'un montant de 98 000 €, suivant les modalités de versement ci-après

- 49 000 €, en mars 2019,
- le solde, d'un montant de 49 000 €, en mai 2019.

- d'approuver les conventions, passées entre la Ville et chacune des trois associations « Églantine Vierzon Handball », « S.A.V. Rugby » et « Vierzon Football Club » percevant de la Ville, en 2019, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions établies entre la Ville et lesdites associations,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2019, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

soit la somme totale de 105 125 €

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU).

19/83 RESSOURCES HUMAINES – CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS – REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation dudit représentant, à l'unanimité et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

- de procéder au vote pour désigner un représentant du Conseil municipal au conseil de discipline de recours de la Région Centre-Val de Loire pour les agents contractuels,

- se présente pour siéger au conseil de discipline de recours de la Région Centre-Val de Loire pour les agents contractuels, Madame Solange MION,

Résultat des votes :

35 voix pour,

- de désigner Madame Solange MION comme représentante au conseil de discipline de recours de la Région Centre-Val de Loire pour les agents contractuels.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU).

19/84 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU).

19/85 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES ET CULTURELLES (COSC) DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2019 ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la ville de Vierzon une

subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au titre de l'année 2019,

- d'approuver la convention, passée entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales et Culturelles du Personnel de la ville de Vierzon, pour l'année 2019,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget, fonction/sous-fonction 520, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

19/86 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
- 150 € à l'association des Amis du Musée de Vierzon,
- 150 € à l'association Les Fourmis Vierzonnaises,
- 150 € à l'association Tarot Club Vierzon,
- 150 € à l'association Camping International de France,
- 150 € à l'association Laure Créa Loisirs,
- 150 € à l'association Et si on parlait jardin
- 160 € à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison – section de Bourges,
- 200 € au Comité Départemental d'Union des Associations et des Amis de la Résistance et de la Déportation,
- 200 € à l'association Ornithorynque,
- 250 € à l'association Les Peintres de la Forêt,
- 260 € à l'association Visite des malades en Établissements Hospitaliers,
- 300 € à l'association Jeunesse au Plein Air,
- 300 € à l'association Scrabble Vierzonnais,
- 300 € à l'association pour la Protection des Sites et la Salubrité des Lieux,
- 400 € à l'association Rail Club Vierzon,
- 400 € au Cercle Mycologique Berry Sologne,
- 400 € à l'association Drôles de Dames,
- 400 € à la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 512ème Section de Vierzon,
- 500 € à l'association Photo Ciné Club de Vierzon,

- 600 € à l'association Université Populaire,
- 650 € au Groupe Théâtral des Trottos,
- 660 € à l'association Les Berriauds de Vierzon,
- 750 € à l'association Là Chez Moi,
- 750 € à l'association Vent de Folie,
- 1200 € à l'association Ciné Rencontres,
- 2200 € à l'Orchestre d'Harmonie de la ville de Vierzon,
- 5000 € à l'Amicale du Personnel Communal,
- 6000 € au Comité des fêtes de Vierzon,

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 22 780 € sur les crédits ouverts au budget 2019, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU).

1 non participation au vote : M. MORILLON.

19/87 JUMELAGE – ÉCHANGE CULTUREL ENTRE L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE « LES BERRIAUDS DE VIERZON » ET LE COMITÉ DE JUMELAGE D'HEREFORD – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'ensemble folklorique " Les Berriauds de Vierzon ", une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 400 €, pour aider le groupe à financer ce séjour,
- d'imputer la dépense d'un montant de 1 400 € au budget Ville 2019 fonction/sous-fonction 048, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRÉLY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. PIFFAULT (donne pouvoir à M. ROUSSEAU).

19/88 DIRECTION GÉNÉRALE – OPÉRATION « AIDE À LA SCOLARITÉ »

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter le dispositif « Aide à la scolarité »,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents.

ADOPTÉ PAR :

27 voix pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. DUGUET, Mme MILLÉRIOUX, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, Mme GRISON, M. TESSIER, M. MORILLON, Mme BICHLER, M. BOURDIN, Mme RAIMBAULT.

8 voix pour par mandat : M. COUTURIER (donne pouvoir à M. MICHOUX), Mme KAOUES (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. CRINI (donne pouvoir à M. TRIPEAU), Mme FERRAS (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. LÉCHELON (donne pouvoir à Mme HOVASSE-PRELY), M. KURNAZ (donne pouvoir à M. MORILLON), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

Fait à VIERZON, le 22 mars 2019

Le Maire,



Nicolas SANSU